

COMMUNIQUÉ
15 septembre 2021

**OBLIGATION VACCINALE :
L'AD-PA APPELLE L'ETAT AU PRAGMATISME**

A ce jour plus de 90 % des professionnels se sont fait vacciner, l'AD-PA s'en réjouit. Restent plus ou moins 7 % de professionnels qui ne le sont pas au jour de la prise d'effet des mesures de suspension.

7 % peuvent paraître faibles d'un point de vue statistique national mais se traduisent concrètement au niveau local par l'absence d'un nombre significatif de salariés pour certains établissements et services à domicile.

Or, dans un secteur notoirement sous doté depuis plusieurs dizaines d'années du fait de l'Etat, l'AD-PA ne peut accepter que la mise en œuvre de cette mesure dégrade encore les conditions d'accompagnement des personnes âgées et de travail des salariés.

L'AD-PA demande donc à l'Etat de présenter les solutions qu'il envisage pour pallier les suspensions qu'il impose dans les structures qui ne peuvent fonctionner sans compromettre la sécurité des personnes âgées.

Dans l'attente l'AD-PA demande de reporter la mesure de suspension de façon pragmatique dans ces structures comme le Gouvernement l'a décidé à juste titre aux Antilles.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées